



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE DIEDENDORF

ARRÊTÉ N° 2025-007 DU 17

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 17/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 067-216700914-20250717-AR_007_2025-AR

SLOW

Portant réglementation temporaire de la circulation

LE MAIRE DE DIEDENDORF,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il convient pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation lors des travaux de réfection de chaussée sur la route forestière numéro D55.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du 05 au 14 août 2025 inclus, la route forestière numéro D55 sera fermée en raison de travaux de réfection de chaussée. Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser en mairie (la mairie sera fermée du 01 au 17 août 2025).

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Gendarmerie de Sarre-Union
- Sous-Préfecture
- Commune d'Altwiller, commune de Niederstinzeln, commune de Wolfskirchen, commune de Harskirchen, commune de Sarrewerden
- Groupement forestier de Weyerbach
- Association de chasse
- Restaurant l'Ecluse 16
- Ecurie des Flots
- Entreprise Karcher

Fait à Diedendorf, le 17 juillet 2025

Le Maire,

EBERHARDT Jacky

